



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 18 février 2025

Madame la Directrice générale du
CCAS de Nice.

Objet : Modalités de compensation ou d'indemnisation des astreintes

Madame la Directrice générale,

Par la présente, nous souhaitons vous solliciter afin d'obtenir des précisions sur les modalités encadrant la compensation ou l'indemnisation des astreintes effectuées par les agents du CCAS.

Dans le règlement de celles-ci, page 9 alinéa 1.5, il est indiqué que « *Les agents effectuant des astreintes sont invités à se prononcer sur leur souhait de récupération ou d'indemnisation et en informent le Service Astreintes et Hébergement des Sinistrés par écrit.*

Une fois l'option définie, le changement reste possible, mais n'interviendra que deux mois après la demande de changement. »

Nous nous interrogeons sur ce qui justifie cette obligation d'engagement à long terme ? De plus, une demande de modification peut-elle être refusée ?

Les agents effectuant des missions de volontariat sur les dispositifs d'accueil d'urgence tels que le centre El-Nouzah et le gymnase Leyrit, ont la possibilité de choisir entre la compensation ou l'indemnisation après chaque vacation, ce qui n'est pas le cas pour les autres agents qui effectuent des astreintes.

Nous aimerions savoir ce qui motive cette différence de traitement entre les agents volontaires pour les dispositifs d'urgence et les autres personnels.

Si le choix peut se faire pour certains, nous vous demandons de modifier le règlement intérieur afin que chacun ait le choix du type de compensation qu'il souhaite après chaque astreinte effectuée.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale du CCAS, l'expression de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le Responsable de la communication

Andrew RENAULT